

Le Visitandin

Bulletin rural



Volume 46

Octobre 2026

Numéro 8



DLF

Sylvain Laplante, représentant de semences
131, rang St-Pierre
La Visitation-de-Yamaska, J0G 1C0
Tél. : 819-293-9218

*Merci aux Artisans de la Terre
Vous nourrissez le monde
J'écoute vos besoins et
Je vous accompagne dans vos
décisions*

Sylvain Laplante

Sylvain Laplante

Le Visitandin

Octobre 2026

B.N.Q D8150447
B.N.C. ISSN01 143230

Équipe du journal Le Visitandin

- Présidente : Marcelle Forest
- Secrétaire : Guylaine Auger
- Mise en page : Sylvain Jutras
- Imprimerie : Marcelle Forest
- Adjointes à la rédaction : Suzanne Bibeau et Carolann Jutras
- Photo page couverture : Caroline Sanfaçon

SOMMAIRE :

Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie	2
Municipalité	3 à 13
Répertoire d'activités Nicolet	14-15
Actualités de la RIGIDBNY	16
Desjardins	17
Studio Vaccaro	17
Énigme des triplets	18
Saison de cornhole	19
Rallye automobile	20

Page couverture : Rang St-Joseph, automne 2026

Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie **St-Jean-Baptiste de Nicolet**

Horaire des célébrations – Octobre 2026

- Dimanche 4 octobre
 - 09h15 Saint-Elphège Messe
 - 09h30 Port Saint-François Messe
 - 10h45 Cathédrale Messe
- Dimanche 11 octobre
 - 09h30 Port Saint-François Célébration dominicale de la Parole
 - 10h45 Sainte-Monique Messe
 - 10h45 Cathédrale Messe
- Dimanche 18 octobre
 - 09h15 Saint-Zéphirin Messe
 - 09h30 Port Saint-François Messe
 - 10h45 Cathédrale Messe
- Dimanche 25 octobre
 - 09h15 Baie-du-Febvre Messe
 - 09h15 La Visitation Messe
 - 09h30 Port Saint-François Célébration dominicale de la Parole
 - 10h45 Cathédrale Messe



MUNICIPALITÉ

6. Approbation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de mai 2026.

2026-06-68

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Michel Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver les comptes à payer énumérés dans la liste des comptes de mai 2026 totalisant **62 031.69 \$** et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de mai 2026 et en approuve les paiements totalisant **29 630.89 \$**.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes présentée.

Suzanne Bibeau
Directrice générale et greffière-trésorière

9. Établissement du taux de l'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule personnel (pour les employés ou élus municipaux)

Considérant que les dispositions de l'article 11 du règlement municipal n°2008-02 autorisent le Conseil de déterminer par résolution le taux d'indemnisation lorsqu'un membre du conseil utilise son véhicule personnel dans l'accomplissement de ses fonctions;

Considérant que les frais de déplacement pour les employés et les élus, actuellement au taux de 0,50 \$ du kilomètre, n'ont pas été ajustés depuis décembre 2022 et que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de les hausser;

Considérant les hausses importantes du prix de l'essence depuis 2023 et particulièrement en 2026;

2026-06-70

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Florence Côté et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de fixer les frais de déplacement des employés et des élus de la municipalité à 0,75 \$ du kilomètre à partir du 1^{er} juin 2026.

ADOPTÉE.

10. Représentation au Congrès FQM

2026-06-71

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Sylvain Jutras et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser le maire, Monsieur Alain Vouligny, à participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec.

Les frais d'inscription, les frais de déplacement, de stationnement, d'hébergement (3 nuits) et de représentation, sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE.

11. Nomination du maire suppléant pour la période de juillet à décembre 2026

Considérant que le Conseil peut, en tout temps, nommer un des membres du Conseil comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés (article 116, LRQ, c. C-27.1);

Considérant que le Conseil désire une rotation au niveau de la fonction de maire suppléant.

À ces causes,

2026-06-72

Il est **proposé** par Sylvain Jutras, **appuyé** par Florence Côté et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que Pierre Bourassa, conseiller, soit nommé au poste de maire suppléant.

Que monsieur Bourassa soit autorisé à signer, en l'absence du maire, tous les billets ou autres documents nécessaires à l'administration municipale.

Que monsieur Bourassa soit, de plus, nommé substitut du maire à la table de la MRC Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE.

12. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2026-04 sur la gestion contractuelle

Ce point est reporté à la séance de juillet.

13. Entente d'acquisition de terrain avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) procédera à la réalisation de travaux de réfection du pont P-08034 au-dessus de la rivière St-Zéphirin;

Considérant que le MTMD propose une indemnité pour la cession d'une partie du lot #5 884 892 du Cadastre du Québec d'une superficie total de 92.4 m² soit 71.2 m² pour l'emprise ainsi qu'une servitude de travail temporaire de 5 ans d'une superficie de 21.2 m²;

2026-06-73

En conséquence,

Il est **proposé** par Caroline Sanfaçon, **appuyé** par Michel Plourde et résolu que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Que le conseil de la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska accepte l'entente d'acquisition à titre d'indemnité.

D'autoriser Monsieur Alain Vouligny, maire, et Suzanne Bibeau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer de ladite entente et tous les documents utiles permettant de donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

14. Urbanisme - Aménagement du territoire et réglementation relative à l'environnement - Nomination des inspecteurs pour l'émission des permis et certificats

Considérant que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska a confié la responsabilité pour l'émission des permis et certificats et l'application des règlements d'urbanisme et de la réglementation relative à l'environnement à la MRC de Nicolet-Yamaska (service d'inspection en bâtiment);

Considérant que les inspecteurs nommés aux fins de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska;

Par conséquent,

2026-06-74

Il est **proposé** par Michel Plourde, **appuyé** par Claudine Vouligny et unanimement résolu par ce conseil ce qui suit :

Que le conseil municipal désigne à titre d'inspecteurs en bâtiments désignés pour l'émission des permis et certificats et pour l'application de la réglementation relative à l'environnement au nom de la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska :

- Monsieur Martin Miron
- Madame Anne-Marie Désilets
- Monsieur Simon Poulin-Levesque
- Madame Chantal Julien

ADOPTÉE.

15. Délimitation du Parc des loisirs

2026-06-75

Il est **proposé** par Caroline Sanfaçon, **appuyé** par Florence Côté et unanimement résolu par ce conseil de faire l'installation d'une clôture noire ornementale de 5 pieds de hauteur le long des habitations voisines du terrain. Cette dépense est admissible pour le projet « Aménagement de parcs municipaux » du Volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE.

16. Résolution d'appui - Projet d'infrastructures sportives et récréatives – Municipalité de Sainte-Monique

Attendu que la Municipalité de Sainte-Monique prévoit déposer, d'ici le 22 juin 2026, une demande d'aide financière dans le cadre du programme PAFILSPA;

Attendu que le projet vise la construction d'un mini gymnase, l'aménagement de jeux d'eau ainsi que l'installation d'un module de jeux, adjacents à la patinoire couverte existante;

Attendu que ce projet permettra de bonifier l'offre d'infrastructures sportives, récréatives et familiales disponibles dans la région;

Attendu que ces nouvelles installations pourront également bénéficier aux citoyens des municipalités environnantes;

Attendu que le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir le développement d'infrastructures favorisant les saines habitudes de vie, l'activité physique et la vitalité des communautés rurales;

En conséquence,

2026-06-76

Il est **proposé** par Michel Plourde, **appuyé** par Alain Vouligny et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska appuie la démarche de la Municipalité de Sainte-Monique dans le cadre de sa demande d'aide financière au programme PAFILSPA pour son projet de mini gymnase, de jeux d'eau et de module de jeux;

Que le conseil municipal reconnaît l'importance régionale de ce projet et les retombées positives qu'il pourra générer pour les citoyens des municipalités avoisinantes;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Sainte-Monique à titre d'appui officiel.

ADOPTÉE.

6. Approbation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de juin 2026.

2026-07-80

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Sylvain Jutras et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver les comptes à payer énumérés dans la liste des comptes de juin 2026 totalisant 121 111.11 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de juin 2026 et en approuve les paiements totalisant 29 220.32 \$.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes présentée.

Suzanne Bibeau
Directrice générale et greffière-trésorière

9. Colloque de zone de l'ADMQ Centre-du-Québec

2026-07-83

Il est **proposé** par Sylvain Jutras, **appuyé** par Claudine Vouligny et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil est d'avis d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le 30 septembre 2026.

Les frais d'inscription de 143.72 \$ et de déplacement sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE.

10. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2026-04 sur la gestion contractuelle

Madame Claudine Vouligny, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2026-04 ayant pour objet d'abroger les règlements N° 2024-08 et N° 2021-07 sur la gestion contractuelle,
- Dépose le projet du règlement numéro 2026-04 intitulé Règlement numéro 2026-04 sur la gestion contractuelle.

11. Convention pour le déneigement 2026 – 2027 des installations municipales

2026-07-84

Il est **proposé** par Michel Plourde, **appuyé** par Florence Côté et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil accorde le contrat de déneigement pour la saison 2025 - 2026 à la Ferme Georden au tarif forfaitaire de 4 000 \$ excluant les taxes.

12. Aqueduc – Soumission génératrice

Ce point est reporté afin de vérifier si certains des travaux projetés sont sous la garantie du fabricant.

13. Billi – Renouvellement de la flotte de véhicules du transport collectif

Considérant la nécessité de renouveler la flotte des véhicules de notre transport collectif;

Considérant que la MRC de Nicolet-Yamaska a obtenu un financement de 1 975 000 \$ du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCR) pour renouveler sa flotte de véhicules du transport collectif et adapté en plus d'ajouter un abribus par municipalité de son territoire;

Considérant qu'une contrepartie de 450 000 \$ doit être fournie par les municipalités de la MRC afin de compléter le montage financier;

Considérant que ce montant a été réparti entre les municipalités de la MRC en fonction de la population de chacune d'entre elles;

Considérant que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska devra contribuer pour un montant de 5 750 \$;

Considérant que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska souhaite répartir ce montant sous forme de quote-part sur trois années;

2026-07-85

En conséquence,

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Florence Côté et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

De confirmer que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska souhaite répartir ce montant sous forme de quote-part sur trois années, soit 2027, 2028 et 2029.

ADOPTÉE.

14. Regroupement Énergie Renouvelable Centre-du-Québec (RERCQ) – Quote-part 2026

Attendu que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska est membre du Regroupement Énergie Renouvelable Centre-du-Québec (RERCQ);

Attendu que le RERCQ a transmis à la Municipalité une demande de paiement de sa quote-part annuelle pour l'exercice financier 2026;

Attendu que le montant de cette quote-part est fixé à 2 790.77 \$;

2026-07-86

En conséquence,

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Sylvain Jutras et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska au RERCQ pour l'exercice financier 2026, au montant de 2 790.77 \$;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE.

15. Offre de partenariat pour la tournée de Joël Vogt

Considérant l'offre de partenariat 2026-2027 proposé par l'entreprise Disques Farwest;

Considérant la visibilité de nos armoiries sur la remorque de tournée de Joël Vogt;

2026-07-87

Il est **proposé** par Florence Côté, **appuyé** par Alain Vouligny et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de contribuer pour un montant de 500 \$ pour obtenir une visibilité durant la tournée de Joël qui couvrira plus de 25 villes à travers le Québec ainsi que sur les réseaux sociaux.

ADOPTÉE.

16. Wi-Fi au Parc des loisirs

Il serait intéressant d'analyser, avec le technicien en informatique de la MRC Nicolet-Yamaska, la possibilité de connexion Internet au parc des loisirs pour la tenue d'activités sur ce site.

17. Projet MADA – Capsules INFOSTOP

Considérant le déploiement du projet **InfoStop** par le club FADOQ de Nicolet;

Considérant que la capsule **InfoStop** renferme les informations médicales accessibles rapidement pour faciliter le travail des premiers répondants et des intervenants;

Considérant que le club FADOQ de Nicolet rend l'achat de flacons accessible à toutes les municipalités de notre territoire qui souhaite déployer le projet dans leur municipalité;

Considérant que la trousse INFOSTOP permet aux aînés d'accroître leur sentiment de sécurité tout en demeurant à la maison et que cette mesure s'inscrit dans notre plan d'action Municipalité Amie des Aînés (MADA);

2026-07-88

Il est **proposé** par Alain Vouligny, **appuyé** par Florence Côté et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de faire l'achat de 75 capsules (1 \$ / unité) et de les offrir à notre population âgée de 65 ans et plus.

19. Centre récréatif

a) Délimitation du terrain le long du cimetière

Le maire, Alain Vouligny, suggère aux élus de délimiter le terrain entre le cimetière et le centre récréatif afin de limiter le débordement des locataires sur le terrain du cimetière.

La conseillère, Claudine Vouligny, proposera des suggestions aux élus lors d'une prochaine séance.

20. Affaires diverses

a) RIGIDBNY – Collecte des plastiques agricoles

Considérant la volonté exprimée de longue date par les municipalités et leurs agriculteurs de solutionner définitivement le problème de la revalorisation des plastiques agricoles;

Considérant que les plastiques agricoles ne peuvent pas être collectés par les ordures ni la récupération et que les solutions alternatives existantes sont insuffisantes;

Considérant que les coûts sont en partie récupérable au service de collecte des plastiques agricoles par le biais du crédit MAPAQ;

2026-07-89

Il est **proposé** par Alain Vouligny, **appuyé** par Pierre Bourassa et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

De collaborer avec la RIGIDBNY pour transmettre l'information et recevoir les formulaires d'adhésion à ce service des agriculteurs qui souhaitent s'inscrire pour l'obtention de ce service.

D'accepter d'inclure une taxation complémentaire à cet effet lors de sa taxation annuelle sous le libellé *Collecte des plastiques agricoles*.

6. Approbation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de juillet 2026.

2026-08-93

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Alain Vouligny et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver les comptes à payer énumérés dans la liste des comptes de juillet 2026 totalisant **150 459.45 \$** et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de juillet 2026 et en approuve les paiements totalisant **37 262.83 \$**.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes présentée.

Suzanne Bibeau
Directrice générale et greffière-trésorière

7. Approbation des écritures comptables

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des journaux comptables numéros 444, 259 et 292 ainsi que les relevés de comptes.

2026-08-94

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Pierre Bourassa et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver les écritures comptables au journal général effectuées par la directrice générale et greffière-trésorière pour les périodes de décembre 2025 ainsi que juin et juillet 2026.

ADOPTÉE.

8. Adoption du règlement numéro 2026-04 sur la gestion contractuelle

Considérant que l'article 8 de la Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

Considérant que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM;

Considérant qu'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

Considérant que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné par Claudine Vouligny lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM, ce seuil étant, depuis le 1er janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

2026-08-95

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Florence Côté,

Appuyé par le maire Alain Vouligny

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

QUE LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 2026-04 ABROGE ET REMPLACE LES RÈGLEMENTS N° 2021-07 ET 2024-08;

QUE LE RÈGLEMENT N° 2026-04 soit adopté et qu'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIVIT :

SECTION I – APPLICATION ET PORTÉE DU RÈGLEMENT TYPES DE CONTRATS VISÉS

1. Objet du règlement

Le présent règlement vise l'ensemble des contrats accordés par la municipalité et ce, quel que soit leur mode d'attribution et leur coût.

2. Portée du règlement à l'égard de la municipalité

Tous les soumissionnaires, retenus ou non par la municipalité, ainsi que les mandataires, adjudicataires et consultants retenus par la municipalité doivent se conformer au présent règlement.

Il est réputé faire partie de tout document d'appel d'offres et de tout contrat octroyé par la municipalité.

3. Portée à l'égard des soumissionnaires, mandataires, adjudicataires et consultants

Tous les soumissionnaires, retenus ou non par la municipalité, ainsi que les mandataires, adjudicataires et consultants retenus par la municipalité doivent se conformer au présent règlement. Il est réputé faire partie de tout document d'appel d'offres et de tout contrat octroyé par la municipalité.

SECTION II – DÉFINITIONS

4. Définitions

À moins que le contexte l'indique autrement, les mots et expressions utilisés dans le présent règlement ont le sens suivant :

- « *Adjudicataire* » : Tout soumissionnaire ayant obtenu un contrat à la suite d'un processus d'appel d'offres.
- « *Appel d'offres* » : Appel d'offres par procédure ouverte ou sur invitation exigé par les articles 29 ou 30 de la LCOM. Sont exclues de l'expression « *appel d'offres* », les demandes de prix qui sont formulées lorsqu'aucun appel d'offres n'est requis par la loi ou par le présent règlement.
- « *Contrat* » : Dans un contexte d'appel d'offres, tous les documents utilisés dans ce processus et comprenant, sans restreindre la généralité de ce qui précède, tout avis au soumissionnaire, devis, conditions générales et particulières, formulaire de soumission, addenda, résolution du conseil octroyant le contrat, ainsi que le présent règlement.
- Dans un contexte de contrat de gré à gré, toute entente écrite décrivant les conditions liant un fournisseur à la municipalité relativement à l'achat, à la location d'un bien ou à la prestation d'un service duquel découle une obligation de nature monétaire, ainsi que tout document complémentaire au contrat, y compris le présent règlement; le contrat peut prendre la forme d'un bon de commande.
- « *Contrat de gré à gré* » : Contrat conclu autrement que par un processus d'appel d'offres.
- « *Dépassement de coûts* » : Tout coût supplémentaire au coût initial du contrat soumis par un soumissionnaire ou un fournisseur.
- « *Développement durable* » : S'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement.
- « *Employé* » : Toute personne liée par contrat de travail avec la municipalité, y compris

un dirigeant, directeur général, ou tout autre titulaire rémunéré d'une charge municipale, à l'exception d'un membre du conseil.

« Soumissionnaire » : Toute personne qui soumet une offre au cours d'un processus d'appel d'offres.

SECTION III – CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES DANS L'OCTROI DES CONTRATS

5. Achats regroupés

La municipalité peut collaborer avec d'autres municipalités pour instaurer un système d'achats regroupés aux fins d'acquisition de biens et services.

Lorsqu'un tel système est en place et que le contexte s'y prête, la municipalité priorise cette pratique dans l'octroi de ses contrats.

SECTION IV – RÈGLES APPLICABLES AUX CONTRATS DE GRÉ À GRÉ

6. Traitement équitable

En matière de contrats de gré à gré, les employés municipaux doivent assurer un traitement équitable à tous les fournisseurs.

7. Règles applicables aux contrats de plus de 25 000 \$ ou plus, mais inférieurs au seuil prévu par la loi

La municipalité octroie conformément à l'article 30 de la LCOM les contrats entraînant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 29 de la LCOM.

8. Mesures visant à favoriser la rotation des cocontractants – Principes

La municipalité favorise, si possible, la rotation parmi les fournisseurs potentiels, à l'égard des contrats qui peuvent être passés de gré à gré en vertu de l'article 7. La municipalité, dans la prise de décision à cet égard, considère notamment les principes suivants :

- a) Le degré d'expertise nécessaire;
- b) La qualité des travaux, services ou matériaux déjà dispensés ou livrés à la municipalité;
- c) Les délais inhérents à l'exécution des travaux, à la fourniture du matériel ou des matériaux ou à la dispense de services;
- d) La qualité des biens, services ou travaux recherchés;
- e) Les modalités de livraison;
- f) Les services d'entretien;
- g) L'expérience et la capacité financière requises;
- h) La compétitivité du prix, en tenant compte de l'ensemble des conditions du marché;

Saviez-vous que notre municipalité avait une entente avec la ville de Nicolet dans le but de bonifier son offre en loisirs et activité physique? Cette entente permet aux Visitandins de bénéficier du même tarif que les résidents de la ville de Nicolet.

Patin'O'Fun

Venez passer un moment magique de patinage libre en famille et entre amis. Possibilité de jouer au hockey libre. Les équipements de protection (casque, protecteur facial complet et protège-cou) sont obligatoires.

Tarif pour **50 minutes** (taxes incluses)

Résident : 70 \$

Non-résident : 140 \$

Réservation via la plateforme VOILÀ !



Aréna Pierre-Provencher

316, rue du Frère-Dominique
Nicolet, J3T 1K6

819 293-6901 poste 1700
communaute@nicolet.ca



Gratuit**

pour les résidents de Nicolet, sur présentation d'une preuve de résidence.

*Taxes incluses

PATINAGE LIBRE*

Adulte non résident : 4 \$

Enfant non résident : 2 \$

HOCKEY LIBRE *

Adulte non résident : 6 \$

Enfant non résident : 3 \$

**Entente : Sainte-Monique et La-Visitation-de-Yamaska..

Venez profiter de nos installations pour patiner et jouer au hockey en famille ou entre amis !
Veuillez noter que le patinage libre et le hockey libre débiteront le **6 septembre**.

Patinage libre

Dimanche	13 h 30 à 14 h 45
Mardi	15 h à 16 h 45
Mercredi	15 h à 16 h 45
Jeudi	15 h à 16 h 45
Vendredis pédagogiques	10 h à 11 h 30

(25 septembre, 23 octobre, 6 novembre,
11 décembre, 22 janvier, 12 février, 26 mars)

Hockey libre

Tous les vendredis (15 ans et plus)	15 h à 16 h 45
Vendredis pédagogiques (14 ans et moins)	13 h 30 à 15 h

*Casque, protecteur facial complet et
protège-cou obligatoires.

(25 septembre, 23 octobre, 6 novembre,
11 décembre, 22 janvier, 12 février, 26 mars)

Centre sportif de l'École nationale de police du Québec

350, rue Marguerite-d'Youville, Nicolet, J3T 1X4
819 293-6901 poste 2710
communaute@nicolet.ca



Centre sportif fermé

Lundi 7 septembre - fête du Travail

Consultez l'horaire des jours fériés sur notre site Web

Gymnases

Réservation par téléphone uniquement, une semaine à l'avance.

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Badminton / Pickleball RESERVATION 7 h 30 à 15 h 30	Badminton / Pickleball RESERVATION 16 h 45 à 17 h 45	Badminton / Pickleball RESERVATION 16 h 45 à 17 h 45	Badminton / Pickleball RESERVATION 16 h 45 à 17 h 45	Badminton / Pickleball RESERVATION 16 h 45 à 17 h 45	Badminton / Pickleball RESERVATION 16 h 45 à 19 h 45 Basketball Activité libre* 16 h 45 à 18 h 45	Badminton / Pickleball RESERVATION 7 h 30 à 15 h 30

*Une activité libre se définit par une pratique sans contrainte, dans le respect du partage des espaces de jeu, permettant ainsi l'accessibilité à tous. Aucune réservation requise.

Centre sportif de l'École nationale de police du Québec



Période d'inscription



Horaires sujets à changement selon les inscriptions.

Automne 2026

Résident et entente : 4 au 13 septembre
Non-résident : 8 au 13 septembre
Début de la saison : 14 septembre

Hiver 2027

Résident et entente : 5 au 15 janvier
Non-résident : 9 au 15 janvier
Début de la saison : 15 janvier

TARIF :
+ 20 %
pour les
non-résidents



Tarifs

Par joueur (taxes incluses). Sans frais pour les enfants de 12 ans et moins, mais doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps.

RÉSIDENT

Entrée unique : 5,50 \$
Carte 20 entrées : 86 \$

NON RÉSIDENT

Entrée unique : 6,60 \$
Carte 20 entrées : 103,20 \$

Piscine

L'horaire de la piscine est sujette à changement. Pour connaître les détails, veuillez consulter le site Internet de la ville de Nicolet ou la page Facebook du Centre sportif de l'ENPQ. Ils seront mis à jour chaque semaine. Vous pouvez également communiquer avec nous au 819 293-6901, poste 2710 ou obtenir une version papier directement à l'accueil du Centre sportif de l'ENPQ.



Tarifs

RÉSIDENT ET ENTENTE*

Enfant 0-4 ans : Gratuit
Enfant 5-14 ans : 3,05 \$
Étudiant 15-25 ans : 3,50 \$
Adulte : 5,00 \$

NON RÉSIDENT

Enfant 0-4 ans : 3,00 \$
Enfant 5-14 ans : 5,65 \$
Étudiant 15-25 ans : 6,50 \$
Adulte : 9,00 \$

Tai Chi | 112,25 \$

Dès le mardi 15 septembre 19 h
Et jeudi 17 septembre 9h30 (Partie 1 et 2)
90 minutes / Centre des arts populaires

12 semaines

La pratique du tai-chi vise entre autres à améliorer la souplesse, à renforcer le système musculosquelettique et à maintenir une bonne santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle. Elle met également l'accent sur la maîtrise de la respiration. Enseignant : Alain Rock

Cours de natation adapté

Dès le jeudi 3 octobre

9 semaines

Nous offrons un service adapté à la réalité des enfants ayant des besoins particuliers qui ne leur permettent pas d'intégrer un groupe de natation régulier. Le ratio est d'un moniteur pour trois enfants.

Aqua Méli-Mélo | 122,25\$ *

Dès le mardi 15 septembre
16 h 45 / 50 minutes

12 semaines

Entraînement rythmé et dynamique dans lequel différentes formes d'entraînement en milieu aquatique sont exploitées. Le tout en respectant les limites de chacun. Enseignante : Martine Côté

Aqua Méli-Mélo Tabata

Dès le mercredi 16 septembre
17 h 45 / 50 minutes

12 semaines

Entraînement rythmé et dynamique dans lequel différentes formes d'entraînement en milieu aquatique sont exploitées. La variation de l'intensité est particulièrement utilisée. Enseignante : Martine Côté

AquaForme Active | 122,25\$ *

Dès le dimanche 20 septembre
10 h / 50 minutes

12 semaines

Ce cours est idéal pour les personnes ayant des limitations de mobilité ainsi que pour les femmes enceintes. Entraînement en eau peu profonde d'une intensité modérée et sans impact. Parfait pour les genoux, les hanches et les dos sensibles. Enseignante : Élodie St-Laurent-Maltais

Aquamat

Dès le jeudi 5 novembre
17 h 45 / 50 minutes

5 semaines

Séance d'exercice sur matelas, sur l'eau. Idéal pour améliorer le volet musculaire, cardiovasculaire et l'équilibre. Enseignante : Catherine Boivin

Nager pour la vie | 85 \$ - 90 \$

Dès le samedi 3 octobre
Durée variable

9 semaines

Dès l'âge de 12 mois, l'enfant accompagné de son parent apprivoise le plaisir d'être dans l'eau. Il développe ensuite diverses aptitudes lui permettant de progresser vers l'apprentissage des différents types de nage.

*Rabais lors d'inscription à plusieurs cours.

Actualités de la RIGIDBNY

ÉCOCENTRES RIGIDBNY

Fermeture des écocentres le 15 novembre

IMPORTANT :

l'écocentre de **Saint-Grégoire** demeure **OUVERT**
les **samedis**, de **9 h à 15 h**

Pour plus d'informations, visitez la section écocentre de notre site internet.

 RIGIDBNY.COM

 [BACBLEU](#)

 [819-294-2999](tel:819-294-2999)

Fermeture
hivernale
15 NOVEMBRE

Les feuilles

NOURISSENT LA TERRE



1

Laissez-les au sol et passez votre tondeuse afin qu'elles soient déchiquetées et agissent comme de fertilisant naturel.

2

Conservez-les pour les utiliser dans votre composteur domestique, votre jardin ou vos plates-bandes.

3

Apportez-les à l'écocentre ou à un point de dépôt agricole. Rappelez-vous qu'à l'écocentre, vous devez vider vos sacs à l'endroit désigné

COMPOSTEURS À MOINDRE COÛT



Offre d'une durée limitée
Certaines conditions s'appliquent
formulaire de demande en ligne



RIGIDBNY

Régie intermunicipale
de gestion intégrée des déchets
Béancour-Nicolet-Yamaska

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

COUCHES LAVABLES

Remboursement
de 70% du total
de vos factures
pour un maximum
de 345\$.*



PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES

Remboursement
de 50% du total
de vos factures
pour un maximum
de 100\$.*

INFORME-TOI!



*Certaines conditions s'appliquent. Pour connaître tous les détails de nos programmes et remplir les formulaires de demande, visitez-le :

 WWW.RIGIDBNY.COM  INFO@RIGIDBNY.COM  [819 294-2999](tel:819-294-2999)

RIGIDBNY

Régie intermunicipale
de gestion intégrée des déchets
Béancour-Nicolet-Yamaska



Les écoles secondaires **Jean-Nicolet** et le **Collège Notre-Dame-de-l'Assomption** ont accueillis dernièrement une équipe de la Caisse de Nicolet à l'occasion de la rentrée scolaire administrative. Nous avons rencontré les élèves et leurs parents pour échanger avec eux et les sensibiliser aux différents types de fraude.

Les participants à notre quiz interactif, animé en collaboration avec le Carrefour jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour, ont pu mettre leurs connaissances à l'épreuve. En participant, ils obtenaient une chance de gagner un prix de 200 \$.

Pour en apprendre plus sur le programme Mes finances Mes choix et ses ateliers donnés aux jeunes, c'est ici.

www.mesfinancesmeschoix.com





Felice Vaccaro / Consultant Expert
T: (514) 814-4963

C: studiovaccaro27@gmail.com

STUDIO VACCARO

Services offerts

Plans personnalisés résidentiels

Plans et permis pour rénovation et construction

Accompagnement et conseils de A à Z

Coordination avec vos entrepreneurs inspecteurs municipaux

Étude de conformité aux règlements municipaux et au Code du Bâtiment

ÉNIGME

LES TRIPLETS



JOHN



JOE



JACK

John, Joe et Jack sont trois frères triplets. Il sont physiquement identiques. Le plus vieux est John, il dit systématiquement la vérité. Le second, c'est Jack, il ment toujours. Enfin, le troisième Joe ment ou ne ment pas en fonction de son bon vouloir...

Vous leur rendez visite un jour et vous vous interrogez pour savoir qui est qui. Alors vous prenez l'initiative de poser des questions à chacun des frères.

Le premier que vous interrogez est celui assis sur la gauche, vous lui demandez « Qui est assis au milieu ? ». La réponse qui vous est donnée est « C'est John ».

Vous interrogez ensuite celui qui est assis au milieu : « Quel est votre nom ? La réponse qui vous est donnée est « C'est Joe ».

Vous interrogez ensuite celui qui est assis sur la droite : « Quel est le nom de la personne assise au milieu ? La réponse qui vous est donnée est « C'est Jack ».

Pouvez-vous déterminer l'identité de chaque frère ?

SAISON DE CORNHOLE

VIENS LANCER, T'AMUSER ET PARTAGER !

📍 19 rue Principale, La Visitation

TOUS NIVEAUX !

Les substituts sont les bienvenus et s'il n'y a pas assez d'inscriptions pour l'après-midi ce sera une activité libre

INSCRIPTION : 25\$**

Après de Jean-François Jutras
819-314-0539
Et Robert Sarrazin (messenger
au nom de Jay Grandmaison)
438-496-9416

**** PLACES LIMITÉES
POUR LES
PARTIES DU SOIR**



RALLYE AUTOMOBILE

LA VISITATION DE YAMASKA



10 OCTOBRE 2026

30\$ PAR PARTICIPANT (SOUPER INCLUS)

ÉQUIPES DE 4 PERSONNES MAXIMUM (15 ANS ET PLUS)

DÉPARTS À PARTIR DE 11H (HEURE DÉTERMINÉE À
L'INSCRIPTION)

AU MENU : BOL DE RIZ (STYLE POULET ROUGE)
À VOTRE DISPOSITION DÈS 18H30

PROCÉDURES POUR LES INSCRIPTIONS

- Une personne par équipe doit écrire par courriel à loisirs.visitation@hotmail.com
- Paiement par virement Interac seulement
- Veuillez prendre note que votre place sera garantie seulement une fois le paiement effectué

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
3 OCTOBRE

DÉPART ET SOUPER

**CENTRE RÉCRÉATIF DE
LA-VISITATION-DE-YAMASKA**

21 RUE PRINCIPALE,
LA-VISITATION-DE-YAMASKA



Les loisirs
de la-Visitation-de-Yamaska



Siège social

181, rue Notre-Dame, Nicolet, J3T 1V8

Centre de services Bas-Saint-François

85, Route Marie-Victorin, Case postale 268
Saint-François-du-Lac, J0G 1M0

desjardins.com/caissedenicolet



Desjardins (Caisse de Nicolet)

BESOIN DE PARLER À UN CONSEILLER?

Composez le 819 293-8570 • 1 877 393-8570

Accessibilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :

- 1 800 CAISSES
- desjardins.com
- Dépôt mobile de chèque
- Guichets automatiques
- Achats avec retraits chez les marchands



MUNICIPALITÉ LA VISITATION-DE-YAMASKA

Maire Alain Vouligny

Siège # 1 Claudine Vouligny

Siège # 2 Caroline Sanfaçon

Siège # 3 Florence Côté

Siège # 4 Sylvain Jutras (Jude)

Siège # 5 Pierre Bourassa

Siège # 6 Michel Plourde

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h



<https://www.facebook.com/lavisitationdeyamaska>

<https://www.lavisitationdeyamaska.net/>

Toitures Boudreau inc.

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL

- Bardeaux d'asphalte
- Membrane élastomère Soprema
- Réparations
- Déneigement de toitures

819-469-7238

Toituresboudreauetfils@outlook.com

172, St-Joseph, La Visitation-de-Yamaska



Clinique Multidisciplinaire La Halte Santé

Nous tenons à remercier les Visitandins et Visitandines de leur contribution à l'essor de notre entreprise. Nous sommes une équipe dynamique et fière d'être parmi vous. Au plaisir de vous voir!

« IL EXISTE DANS LE CORPS HUMAIN UN POTENTIEL DE SANTÉ. »
DR A.T. STILL (FONDATEUR DE L'OSTÉOPATHIE)

- | | |
|---|--|
| • MÉLANIE DEMERS,
ostéopathe et propriétaire | • ANNIE-MARIE LAFOND,
hypnothérapeute |
| • MARIE-DANIELLE LEMIRE,
ostéopathe | • GENEVIÈVE THIBODEAU,
ostéopathe |

Pour prendre rendez-vous : 450-564-2177



BERCHMANS BOISVERT INC.

Transport de lait et d'eau

tél. : 450-783-6724

108, rue de l'église

Baie-du-Febvre, Québec J0G 1A0